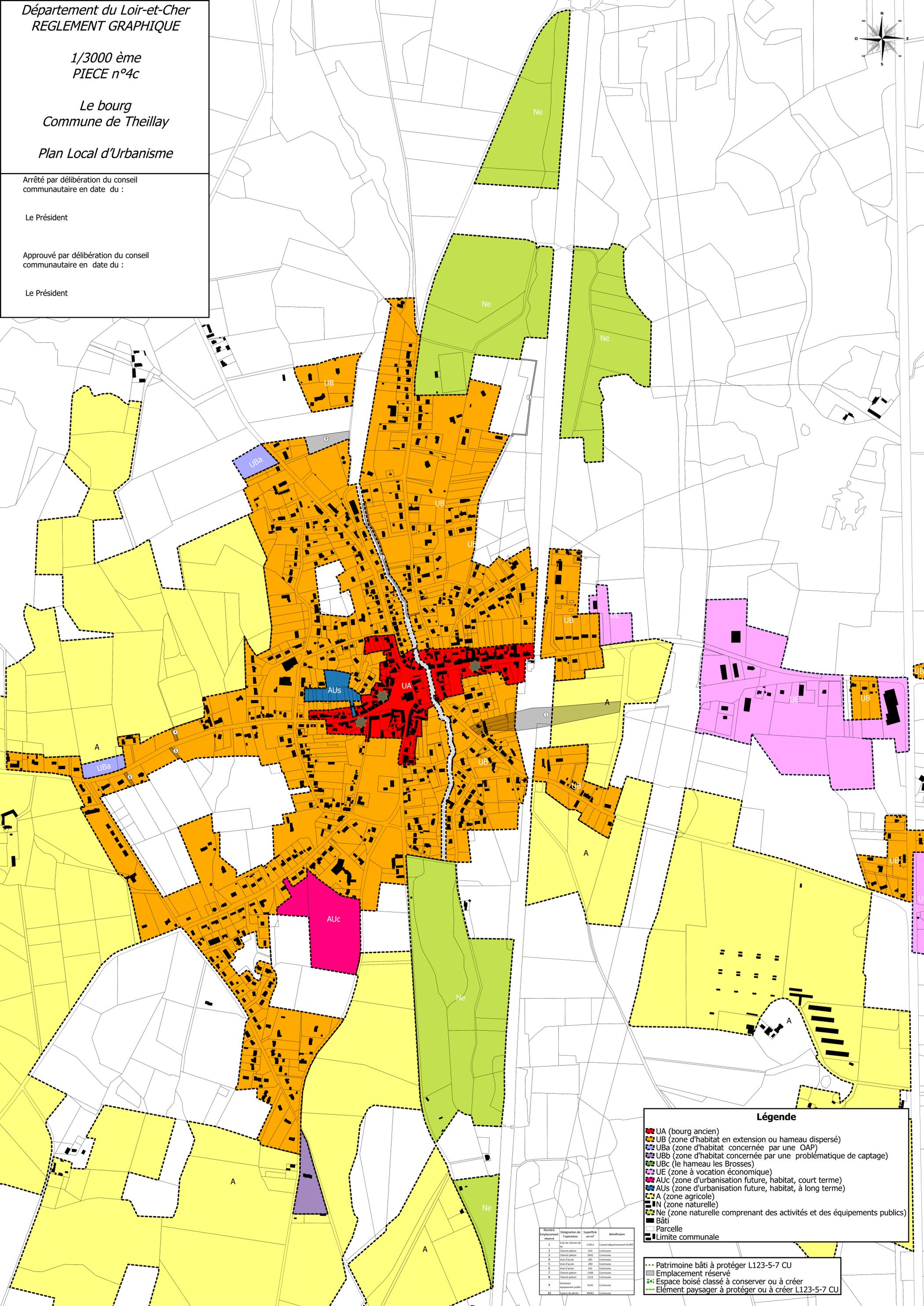
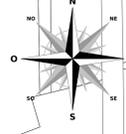


Arrêté par délibération du conseil  
communautaire en date du :

Le Président

Approuvé par délibération du conseil  
communautaire en date du :

Le Président



Numero emplacement réserve	Désignation de l'opération	Superficie en m²	Bénéficiaire
1	Voir de chemin de fer	17053	Conseil départemental 81/101
2	Chemin gazon	203	Commune
3	Chemin gazon	2942	Commune
4	Voir d'accès	285	Commune
5	Voir d'accès	290	Commune
6	Voir d'accès	341	Commune
7	Chemin gazon	1189	Commune
8	Chemin gazon	1118	Commune
9	Extension équipement public	4142	Commune
10	Espace de public	4968	Commune

**Légende**

- UA (bourg ancien)
- UB (zone d'habitat en extension ou hameau dispersé)
- UBa (zone d'habitat concernée par une OAP)
- UBb (zone d'habitat concernée par une problématique de captage)
- UBc (le hameau les Brosses)
- UE (zone à vocation économique)
- AUC (zone d'urbanisation future, habitat, court terme)
- AUs (zone d'urbanisation future, habitat, à long terme)
- A (zone agricole)
- N (zone naturelle)
- Ne (zone naturelle comprenant des activités et des équipements publics)
- Bâti
- Parcelle
- Limite communale

- Patrimoine bâti à protéger L123-5-7 CU
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Élément paysager à protéger ou à créer L123-5-7 CU